

N° 02
15 Octobre 2020

La Commission approuve le PV n° 01 du 07.10.2020 sous réserve de lire :

Dossier n° 07 :

La Commission reprend le dossier au vu d'éléments nouveaux et décide de reporter les rencontres suivantes :

U13 D1 B :

N° 23179390 : St-Marc Foot 1 / Campbon Ubcc 1

N° 23180468 : St-Marc Foot 2 / GJ La Baule Côte d'Amour 2

La Commission transmet le dossier à la Commission des Jeunes U13 Masculins

Examen des réserves et réclamations

Dossier n° 06

Match n° 23123556 Nantes St-Pierre 1 / Nantes Etoile du Cens 2 U14 D1 Masculin groupe C du 03.10.2020

La Commission valide le score de la rencontre :

2 buts pour l'équipe 1 du club de Nantes St-Pierre

4 buts pour l'équipe 2 du club de Nantes Etoile du Cens

Dossier n° 11

Match n° 23128308 La Limouzinière Fclb 1 / Nantes Mellinet 2 U17 D2 Masculin groupe D du 26.09.2020

La Commission transmet le dossier à la Commission de Gestion des Compétitions Jeunes Masculins.

Dossier n° 12

Match n° 23125522 Indre Basse Indre Us 1 Bouaye Fc 1 Départemental Loisir groupe H du 09.10.2020

La Commission transmet le dossier à la Commission Départementale de Discipline.

Dossier n° 13

Match n° 23182765 Héric Fc 4 / GJ Abbaretz Pierre Bleue 4 U13 D4 Masculin groupe H du 10.10.2020

La Commission décide de :

- Donner match perdu par forfait aux équipes d'Héric Fc 4 et GJ Abbaretz Pierre Bleue 4
- D'infliger une amende égale au double du droit d'engagement soit 54 € aux clubs d'Héric Fc et GJ Abbaretz Pierre Bleue

Dossier n° 14

Match n° 23182872 Sucé Sur Erdre Jge 3 / Nort Ac 4 U13 D4 Masculin groupe L du 10.10.2020

La Commission décide de :

- Valider les buts de chacune des équipes soit :
 - 1 but pour l'équipe 3 de Sucé Sur Erdre Jge
 - 5 buts pour l'équipe 4 de Nort AC
- Mettre à la charge les frais de dossier de 25 € à chacun des clubs de Sucé Sur Erdre Jge et Nort Ac

- Infliger une amende de 50 € au club de Nort Ac pour non-réponse à des renseignements demandés

Dossier n° 15

Match n° 23240997 St-Etienne de Montluc 1 / Orvault Sports 1 U15F Foot à 8 groupe A du 10.10.2020

La Commission décide de :

- Valider les buts de chacune des équipes soit :
 - 0 but pour l'équipe 1 de St-Etienne de Montluc
 - 7 buts pour l'équipe 1 d'Orvault Sports
- Mettre à la charge les frais de dossier à chacun des clubs de St-Etienne de Montluc et Orvault Sports

Dossier n° 16

Match n° 23078519 Campbon Ubcc 1 / Gf Canal et Forêt 1 Seniors D3 Féminin groupe A du 11.10.2020

La Commission décide :

- De transformer la réserve en réclamation d'après-match
- 9 joueuses mutées ont été inscrites sur la feuille de match alors que 6 sont autorisées
- De donner match perdu par pénalité sur le score de 3 buts à 0 à l'équipe 1 de Campbon Ubcc sans en reporter le bénéfice à l'équipe 1 de GF Canal et Forêt
- Porter le droit de réclamation de 50 € au club fautif, Campbon Ubcc
- D'infliger une amende des frais de constitution de dossier soit 100 € au club de Cambon Ubcc

Réserve non confirmée

Dimanche 11.10.2020

Seniors D1 Masculin groupe C

N° 22869235 Pontchâteau Aos 1 / Nantes Mellinet 1

Examen des amendes

La Commission décide d'amender les clubs et équipes en infraction avec les dispositions des règlements des championnats régionaux et départementaux

En complément de l'article 26 des règlements des championnats Seniors Masculins, la Commission précise qu'une équipe déclarant un forfait dans les délais J-2 au plus tard est amendée du droit d'engagement et si le forfait est hors ce délai, l'équipe est amendée du double du droit d'engagement.

En application de l'annexe 5 – dispositions financières de la Ligue de Football des Pays de la Loire, les équipes suivantes sont amendées :

Forfait général :

Courriel reçu le 14.10.2020 :

Loisirs groupe H : Pornic Foot 1

Courriels

. Rezé As du 01.10.2020

Pris connaissance. La Commission transmet à la Commission Départementale de Discipline.

. GJ Soudan 3 Forêts du 12.10.2020

Pris connaissance. La Commission maintient sa décision prise dans son PV n° 01 en date du 07 Octobre 2020. Elle a fait une juste application des règlements.